

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 5433

présenté par
Mme Batho

à l'amendement n° 5149 de M. Causse

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 52, insérer l'article suivant:

À l'alinéa 2, après les mots :

« logistiques commerciales »,

insérer les mots :

« en proscrivant toute artificialisation des sols et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de cohérence avec les dispositions de l'article 52.